



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

## DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 9 – 16 Avril 2021

### Faits marquants

**Assouplissement des restrictions économiques et sociales :** Le Conseil fédéral a annoncé le 14/04 un assouplissement des restrictions économiques et sociales à partir du 19/04 : 1/ réouverture des terrasses des restaurants et des bars avec quatre personnes par table au maximum ; 2/ réouverture des établissements de loisir et de culture et des installations sportives en intérieur, avec la présence de cinquante personnes au maximum (cinémas, théâtres, salles de concert et salles de sport) ; 3/ autorisation des manifestations publiques avec cent personnes au maximum à l'extérieur (rencontres sportives, concerts en plein air) ; 4/ retour au présentiel dans l'enseignement supérieur (maximum cinquante personnes) ; 5/ limitation des activités sportives et culturelles amateurs à quinze personnes avec un retour des compétitions ; 6/ exemption du port du masque pour les personnes en EHPAD qui ont été vaccinées ou qui ont contracté la Covid-19 et qui sont guéries ; 7/ levée de la quarantaine pour les employés qui sont cas contacts au sein des entreprises testant leurs employés au moins une fois par semaine.

**Entrée sur le territoire suisse :** La liste actualisée des zones à risque, entraînant une obligation de présenter un test PCR négatif de moins de 72h à l'entrée sur le territoire suisse et une quarantaine de 10 jours, comprendra deux nouvelles régions françaises à partir du 19/04/2021, avec les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Au total, la liste comprendra 9 régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Centre-Val de Loire ; Hauts-de-France ; Île de France ; Normandie ; Occitanie ; Pays de la Loire ; Nouvelle-Aquitaine et Bretagne. La région Corse a été retirée de cette liste depuis le 08/04.

### Covid-19

**Situation sanitaire, le 16 avril à 13h :**

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 16 avril	632 399	9 869
Jedi 15 avril	630 194	9 865
Mercredi 14 avril	627 968	9 844
Mardi 13 avril	625 367	9 830

**Soutien aux entreprises les plus affectées par la crise du Covid-19 :** Au début d'avril 2021, environ 20 000 entreprises avaient bénéficié du programme de soutien aux entreprises les plus affectées par la pandémie, représentant 1,6 Mds de CHF d'aides versées par la Confédération et les cantons.

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 16/04	Var. vs 09/04
EUR/CHF	1,1016	+0,1%
USD/CHF	0,9205	-0,5%
SMI	11 206,55	+0,1%
Taux 10a	-0,23	+6pb

**Production de vaccins :** L'entreprise pharmaceutique suisse Lonza a annoncé la création de 1200 emplois sur son site de Viège afin de contribuer à la production du vaccin de Moderna contre la Covid-19 (dont 650 personnes ont déjà été engagées). Pour mémoire, Lonza prévoit de produire jusqu'à 300 millions de doses du vaccin par an en Suisse.

## Economie

**Déficit public :** En 2020, la Confédération a enregistré un déficit public de 14,2 Mds CHF, représentant 2% du PIB suisse (contre un excédent budgétaire de 11,2 Mds CHF en 2019). Les dépenses liées à la lutte contre la pandémie de Covid-19 se sont élevées à 16,8 Mds CHF (soit 2,3% du PIB suisse).

**Inflation :** Au mois de mars, l'indice des prix à la production et à l'importation a progressé de 0,6% en glissement mensuel.

**Activité économique :** Pour la semaine du 29 mars 2021, l'indice de l'activité économique hebdomadaire (AEH) en Suisse était de 1% en dessous de son niveau d'avant crise (correspondant au quatrième trimestre de 2019). Pour mémoire, cet indice est produit par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et mesure l'évolution de l'activité économique réelle en Suisse par rapport à la même semaine de l'année précédente.

**Emploi :** Selon Adecco, le nombre d'offres d'emploi en Suisse a chuté de 20% au premier trimestre 2021 en glissement annuel.

**Aide publique au développement :** En 2020, la Suisse a consacré 3,3 Mds CHF à l'aide publique au développement (+8% en glissement annuel), soit 0,48% de son revenu national brut (RNB).

**Relation britanno-suisse :** Le 14 avril, le Conseil fédéral a approuvé l'accord avec le Royaume-Uni concernant la reconnaissance mutuelle du statut d'opérateur économique agréé (AEO) qui facilite le commerce bilatéral pour les entreprises titulaires du statut d'AEO. Ces entreprises bénéficient de facilités lors des contrôles douaniers de sécurité (traitement prioritaire, réduction des données à fournir pour les déclarations sommaires, etc.).

**Environnement :** En 2019, la Suisse a émis 46,2 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>, soit une réduction d'environ 0,7% en glissement annuel. Les émissions de la Suisse sont ainsi inférieures de 14 % à celles de l'année de référence 1990.

**Organisations internationales :** Le conseiller fédéral des Finances Ueli Maurer et le président de la direction générale de la Banque nationale suisse Thomas Jordan ont participé aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale qui se sont tenues virtuellement le 8 et 9 avril 2021, ainsi qu'à la réunion du 7 avril entre les ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20. La Suisse s'est prononcée en faveur d'une approche globale pour favoriser une reprise économique verte, résiliente et inclusive. Elle soutient la prolongation de l'Initiative visant à suspendre le service de la dette (ISSD). Sur l'imposition de l'économie numérique, la Suisse continue de promouvoir une solution multilatérale dans le cadre du G20 et de l'OCDE en préconisant des solutions « simples, claires et modérées ».

## Secteur financier

**Fiscalité :** La convention entre la Suisse et le Brésil contre les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu est entrée en vigueur le 16 mars 2021. La convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite contre les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les dispositions de ces deux conventions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Réforme de l'imposition des revenus du capital :** Le 14 avril, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet de loi sur la réforme de l'impôt anticipé, qui prévoit (i) de supprimer la retenue de cet impôt sur les revenus d'intérêts obligataires de source suisse et (ii) d'abolir le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. La Confédération entend ainsi encourager ses entreprises à émettre en Suisse des obligations jusqu'ici émises à partir de l'étranger, et créer une incitation à réaliser des activités de financement intragroupes à partir de la Suisse. Pour mémoire, le taux actuel de l'impôt anticipé sur les intérêts obligataires suisses est de 35%, la plupart des investisseurs pouvant néanmoins prétendre à un remboursement total ou partiel du montant prélevé. Au regard du niveau

actuel des taux d'intérêts, la perte annuelle moyenne de recettes fiscales induite par la réforme est estimée à près de 200 millions CHF par le Département fédéral des Finances. A plus long-terme, ce manque à gagner serait compensé par une hausse des recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes due au renforcement du marché des capitaux de tiers.

**Fintech :** Le 8 avril 2021, le réseau des fintechs vertes, qui réunit des start-ups et des experts du domaine des fintechs en Suisse, a présenté un plan d'action pour promouvoir une place financière suisse durable et innovante. Ce plan comprend seize propositions, dont (i) la création d'une plateforme internationale de données sur l'environnement, (ii) la promotion de l'*open finance*, (iii) l'extension des possibilités de financement des fintechs vertes ainsi que (iv) le lancement d'un concours d'innovation pour les start-ups de ce domaine.

**Banques cantonales :** En 2020, les bénéfices cumulés des banques cantonales suisses ont atteint 3,1 Mds CHF, soit une baisse de 0,3% en glissement annuel.

## Secteurs non financiers

**Transports publics :** Plusieurs entreprises de transports publics (dont le BLS, les CFF et la VBL) ont signé des conventions avec la Confédération et les cantons pour leur restituer environ 60 M CHF après avoir perçu des « subventions excessives » ces dernières années. Pour mémoire, l'Office fédérale des transports (OFT) a renforcé son système de contrôle des subventions après l'affaire « CarPostal » en 2018.

**Parfumerie :** Le 14 avril 2021, Givaudan, leader mondial du secteur des arômes et des parfums, a finalisé l'acquisition du concepteur d'intelligence artificielle français Myrissi. L'entreprise française avait développé une technologie d'intelligence artificielle brevetée capable de traduire les parfums en motifs de couleur et en images et de prédire la réponse émotionnelle du consommateur final. Le montant du rachat n'a pas été dévoilé.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Christian GIANELLA  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOGNANO, Yann RIEGEL  
Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*